

AMAP Gaec LE REGAIN
Contrat d'engagement pour un panier de farine biologique
Saison 2019

Les contractants

Le présent contrat est passé entre le **producteur** :
G AEC Le regain, agriculture certifiée AB
3 chemin des Tattes
74140 MASSONGY
Tél : 06 72 91 13 86
Email : gaec-le-regain@gmx.fr

et l'Adhérent de l'AMAP Manger Mieux Ici:

Mme, M,.....
Demeurant
.....
Tel :
Email :
Numéro d'adhésion à l'association Manger Mieux Ici :

Pour la saison 2019, Le présent contrat passé entre l'agriculteur et l'adhérent de l'AMAP pour un panier de Farine panifiable bio certifiée en AB selon les termes ci-dessous et élaboré pour **2 distributions aux mois de Mars et Décembre**

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de paniers de farine biologiques issues de la **transformation unique des céréales produites par le GAEC Le Regain** (toute la production est en agriculture biologique) et moulues **à la meule de pierre avec un moulin type astrié** (ce qui préserve le germe et l'assise protéique du grain).

Termes/Calendrier

Le présent contrat est élaboré sur **2 distributions** en 2019: **Mercredi 17 avril et mercredi 27 Novembre**

Distribution : le mercredi de 18h à 19h30 à la Mairie de Mieussy

Modalités de paiement :

- **En une seule fois**, au mois de pour un montant de €.
- **En mensualités de€** débitées aux mois de

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en une mensualité, en sachant que quelque soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'agriculteur.
Chèques libellés à l'ordre de Gaec le Regain et datés à la date des distributions.

	Type	Poids	Prix ttc	17 avril	27 novembre	Total
FARINE DE BLE	T 80	1 kg	2,20 €		 x 2,20€ =
		3 kg	6,50€		 x 6,50€ =
		5 kg	10 €		x 10€ =
FARINE DE BLE	T 110	1 kg	2,20 €		 x 2,20€ =
		3 kg	6,50€		 x 6,50€ =
		5 kg	10 €		 x 10€ =
FARINE DE BLE	Intégrale	1 kg	2,20 €		 x 2,20€ =
		3 kg	6,50€		 x 6,50€ =
		5 kg	10 €		 x 10€ =
PETIT EPEAUTRE	T 110	1 kg	5,00€		 x 5€ =
		2 kg	10 €		 x 10€ =
SARASIN		1 kg	4,00€		 x 4,00€ =
TOTAL						

Ce contrat pourra être reconduit de manière tacite d'une saison à l'autre dans le cas où l'adhérent ne modifie pas les termes de son contrat. Il scellera alors son engagement en réglant la totalité des paniers de la nouvelle saison au producteur.

Fait à Mieussy, le

signature de l'adhérent

signature du producteur

AMAP GAEC Le Regain

Saison 2019

RECU

Pour M. pour confirmation de son engagement d'achat de..... paniers de farines de céréales biologiques .

pour un montant de : € réglé par : en fois.

Lieu de distribution : Mairie de Mieussy, le mercredi **17 avril et 27 novembre** de 18h à 19h30

Fait à Mieussy, le

Vos contacts pour la saison :

Le référent : Cécile Bellegarde – 06 87 68 32 94

Le Producteur : Johann Mathieu - 06 72 91 13 86 - gaec-le-regain@gmx.fr

L'association Manger Mieux Ici : amapmieussy@gmail.com